



Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2023 à 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, GREFF, PIERLOT, PIERRON,
Mmes CABIROL, REMY, THIRIAT

Absents ayant donné procuration : BERTRAND procuration à MANZANO, REINSCH procuration à THIRIAT, GIUDICI procuration à CABIROL, EVRARD procuration à REMY, COLLIGNON procuration à MANZANO, FRITZINGER procuration à PIERRON
NISI procuration à PIERLOT

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023 à 20h30 est adopté à l'unanimité des voix.

Le conseil municipal prend acte de l'installation en tant que conseiller municipal de Jean-Yves GREFF

94) Renouvellement de la dérogation de l'organisation du temps scolaire (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du courrier du directeur académique de Nancy-Metz informant la commune que la dérogation de l'organisation scolaire arrive à son échéance à l'issue de l'année scolaire 2023/2024.

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide de renouveler pour une période de 3 ans l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires en maintenant les horaires actuels :
8h15 à 11h45 et de 13h45 à 16h15

Délibération : adoptée

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0

95) Création de 3 postes d'agents recenseurs (rapporteur P. THIRIAT)

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels,

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseur afin de réaliser les opérations du recensement du 18 janvier au 17 février 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'autoriser le Maire à recruter 3 agents recenseurs nécessaires pour mener à bien les opérations de l'enquête de recensement pour la période allant du 18 janvier 2024 à 17 février 2024, et de fixer l'indice de rémunération par référence au grade d'adjoint administratif indice brut 367, majoré 366 sur la base de 35/35^{ème}.

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

96) Demande de participation financière pour la publication du marché public (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance de la publication au bulletin officiel des annonces des marchés publics du marché de concession de service public pour la gestion et l'exploitation des services de garderie périscolaire, restauration scolaire et alsh des communes de Chesny, Jury et Mécleuves.

Le conseil municipal, après délibération,

- Demande aux communes de Chesny et Jury de bien vouloir participer financièrement, à hauteur d'un tiers chacune, au paiement du titre de perception n° CH 23088590 du 10/11/2023 d'un montant de 108€ reçu par la direction de l'Information légale et administrative mandaté et réglé intégralement par la commune de Mécleuves.

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

97) Modification de la liste des commissions communales et du règlement intérieur (rapporteur P. MANZANO)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à la modification de la composition des commissions communales suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal et du règlement intérieur du conseil municipal par l'ajout de la phrase suivante à l'article 21 « *lors d'un CCAS, le conseil municipal se réunit obligatoirement à huis clos, il ne fait pas l'objet d'un point de l'ordre du jour d'un conseil municipal mais d'une convocation du CCAS (le quorum n'est pas obligatoire).*

Le conseil municipal, après délibération,

- Accepte de modifier la composition des commissions communales (voir tableau joint à la délibération) ainsi que l'article 21 du règlement intérieur du conseil municipal.

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

98) Travaux de sécurité routière (rapporteur P. BEUGUEHO)

Le conseil municipal prend connaissance des deux devis de la société LINGENHELD d'un montant de 37 722 € H.T pour le premier concernant l'aménagement de chicane sur la voirie à Frontigny et d'un montant de 3 025.60 € pour le second concernant le rabotage des bandes blanches sur l'intégralité de la commune.

Le conseil municipal, après délibération :

- Valide le projet présenté de sécurisation routière
- Accepte les deux devis de la société LINGENHELD
- Autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention PLUSSUR à l'Eurométropole de Metz
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

99) Intégration de l'affouage dans le règlement relatif aux coupes de bois (rapporteur G. PIERLOT)

Gilles PIERLOT, conseiller municipal présente aux membres du conseil municipal les modifications à apporter au règlement communal relatif aux coupes de bois.

Le conseil municipal, après délibération,

- Accepte d'intégrer l'affouage dans le règlement communal relatif aux coupes de bois.

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Rappel des délibérations

<i>N° délibération</i>	<i>Vote</i>	<i>Objet</i>
94	Adoptée	Renouvellement de la dérogation de l'organisation du temps scolaire
95	Adoptée	Création de 3 postes d'agents recenseurs
96	Adoptée	Demande de participation financière pour la publication du marché public
97	Adoptée	Modification de la liste des commissions communales et du règlement intérieur
98	Adoptée	Travaux de sécurité routière
99	Adoptée	Intégration de l'affouage dans le règlement relatif aux coupes de bois

Le Maire,
Philippe MANZANO



La secrétaire de séance
Marie LE BIGOT

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Marie Le Bigot', written in a cursive style.